

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
12 JANVIER 2021**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 décembre 2020
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020
 - 3.3 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 29 décembre 2020
 - 3.4 Procès-verbal - Séance extraordinaire - spéciale budget du 29 décembre 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
 - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - État des revenus et des dépenses au - 31 décembre 2020
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 décembre 2020
 - 6.3 Autorisation - Transfert budgétaire de décembre 2020
 - 6.4 Autorisation - Paiement des dépenses incompressibles
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Adoption - Règlement no.492 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de la branche 5 de la Grande Décharge des Terres Noires
 - 7.2 Adoption - Règlement no.493 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de la branche 7 de la Grande Décharge des Terres Noires
 - 7.3 Adoption - Règlement no.494 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Nord
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Décembre 2020
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Décembre 2020
 - 9.2 Autorisation - Facture de Groupe LML pour l'achat et l'installation d'un variateur pour l'usine de filtration d'eau potable
 - 9.3 Autorisation - Mise à jour du mandat d'accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Sondage MADA - Autorisation envoi postal
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
 - 12.1 Aucun
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier 2021 à 19h40 en vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du Ministre de la Santé et des services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

2021-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 19h41.

ADOPTÉE

2021-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-01-003 Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-01-004 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-01-005 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 29 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-01-006 Procès-verbal - Séance extraordinaire - spéciale budget du 29 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire - spéciale budget du 29 décembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

La séance du conseil se déroulant sans la présence du public, la période de questions ne peut se dérouler séance tenante. Les citoyens étaient appelés à soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal. Aucune questions n'avaient été reçues.

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - État des revenus et des dépenses au - 31 décembre 2020

2021-01-007 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 décembre 2020

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 décembre 2020 au montant de 238,997.08\$.

ADOPTÉE

2021-01-008 Autorisation - Transferts budgétaires de décembre 2020

CONSIDÉRANT une note de service produite par Madame Josianne Boyer concernant les transferts de postes budgétaires pour le mois de décembre 2020 d'un montant total de 31,967.73\$;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser un transfert de crédit budgétaire d'un montant total de 31,967.73\$ tel que prévu dans la note préparée par Madame Josianne Boyer.

ADOPTÉE

2021-01-009 Autorisation - Paiement des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de fonctionnement;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération - maire et conseillers
Rémunération des employés
Cotisations de l'employé et de l'employeur
C.S.S.T.
Frais de poste
Téléphone, cellulaire, internet, système de sécurité
Assurances
Électricité et chauffage - Édifices municipaux
Immatriculation des véhicules
Éclairage des rues - électricité
Électricité - purification et traitement de l'eau
Quote-part (Toutes quote-part de la MRC et à la municipalité de Napierville
Essence des véhicules municipaux

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2021-01-010 Adoption - Règlement no.492 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de la branche 5 de la Grande Décharge des Terres Noires

01- Considérant qu'en vertu des dispositions prévues aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ chapitre F-2.1), une municipalité peut, prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

02- Considérant que les travaux d'entretien de la branche 5 de la Grande Décharge des Terres Noires ont été effectués et facturés à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville au montant net de 12,320.75\$;

03- Considérant que les coûts des travaux exécutés dans la branche 5 de la Grande Décharge des Terres Noires seront répartis entre les contribuables intéressés, selon les proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur le territoire;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

04- Considérant que le document intitulé « Répartition pour travaux d'entretien de la branche 5 de la Grande décharge des terres noires – Travaux 2020 » préparé par la MRC des Jardins-de-Napierville est joint au présent règlement en Annexe A pour en faire partie intégrante;

05- Considérant qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné lors de la séance extraordinaire du 29 décembre 2020;

06- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter le règlement no.492 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de la branche 5 de la Grande Décharge des Terres Noires.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

2021-01-011 Adoption - Règlement no.493 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de la branche 7 de la Grande Décharge des Terres Noires

01- Considérant qu'en vertu des dispositions prévues aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ chapitre F-2.1), une municipalité peut, prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

02- Considérant que les travaux d'entretien de la branche 7 de la Grande Décharge des Terres Noires ont été effectués et facturés à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville au montant net de 12,196.04\$;

03- Considérant que les coûts des travaux exécutés dans la branche 7 de la Grande Décharge des Terres Noires seront répartis entre les contribuables intéressés, selon les proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur le territoire;

04- Considérant que le document intitulé « Répartition pour travaux d'entretien de la branche 7 de la Grande décharge des terres noires – Travaux 2020 » préparé par la MRC des Jardins-de-Napierville est joint au présent règlement en Annexe A pour en faire partie intégrante;

05- Considérant qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné lors de la séance extraordinaire du 29 décembre 2020;

06- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'adopter le règlement no.493 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de la branche 7 de la Grande Décharge des Terres Noires.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2021-01-012 Adoption - Règlement no.494 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Nord

01- Considérant qu'en vertu des dispositions prévues aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ chapitre F-2.1), une municipalité peut, prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

02- Considérant que les travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Nord ont été effectués et facturés à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville au montant net de 4,522.44\$;

03- Considérant que les coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Ruisseau Nord seront répartis entre les contribuables intéressés, selon les proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur le territoire;

04- Considérant que le document intitulé « Répartition pour travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Nord – Travaux 2020 » préparé par la MRC des Jardins-de-Napierville est joint au présent règlement en Annexe A pour en faire partie intégrante;

05- Considérant qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné lors de la séance extraordinaire du 29 décembre 2020;

06- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter le règlement no.494 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Nord.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Décembre 2020

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Décembre 2020

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2021-01-013 Autorisation - Facture de Groupe LML pour l'achat et l'installation d'un variateur pour l'usine de filtration d'eau potable

CONSIDÉRANT la facture no.FV-001274 provenant de la firme Groupe LML pour l'achat & l'installation d'un variateur Schneider au montant de 12,307.74\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture no.FV-001274 au montant de 12,307.74\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-01-014 Autorisation - Mise à jour du mandat d'accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-08-195 adoptée lors de la séance régulière d'Août 2020;

CONSIDÉRANT que l'estimation budgétaire initiale prévoyait un budget de 8,860\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe Chouinard, directeur de projet, a informé la municipalité que l'estimation budgétaire était déjà atteint;

CONSIDÉRANT que Monsieur Chouinard a informé la municipalité qu'une mise à jour de l'offre de service était nécessaire;

CONSIDÉRANT une nouvelle estimation budgétaire s'élevant à 16,000\$;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette offre de service seront partagés à parts égales entre les municipalités de St-Cyprien et de Napierville;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'augmentation de l'estimation budgétaire à 16,000\$.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

De demander au conseil municipal de Napierville d'entériner la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2021-01-015 Sondage MADA - Autorisation envoi postal

CONSIDÉRANT que la politique des aînés de la municipalité est désuète et doit être revue en entier;

CONSIDÉRANT les consignes de la santé publique ne permettant pas les rassemblements de citoyens ainsi que des séances de consultation;

CONSIDÉRANT la nécessité de sonder la population aînée sur le territoire de la municipalité afin de connaître les priorités des citoyens et diriger les actions du comité MADA;

CONSIDÉRANT que les réponses au sondage permettront d'élaborer la nouvelle politique MADA;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser l'envoi postal du sondage aux citoyens aînés sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question ne pouvant se dérouler séance tenante, les citoyens étaient appelés à soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal. Aucune questions n'avaient été reçues.

2021-01-016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER